

**AVIS  
APPEL D'OFFRES**

**PROJET : Aménagement d'un lieu d'élimination de neige**

**N° DOSSIER : DG-BP-2018-001**

La Ville de Varennes a l'intention de faire construire, son nouveau lieu d'élimination de neige (LEN) sur le terrain situé au 2650-2652, rue Sainte-Anne, lot 63 ptie, cadastre de la paroisse de Varennes.

Le contrat sera octroyé par la Ville de Varennes.

Ces travaux comprennent, sans s'y limiter :

- Arpentage de construction;
- Fourniture et mise en place d'une conduite d'égout pluvial de 200 mm de diamètre sur 380 m dont 200 m en forage dirigé incluant les regards pluviaux requis;
- Construction d'un bassin de décantation;
- Travaux de déblais et remblai incluant une clé d'argile;
- Raccordement de l'égout pluvial à une conduite existante ;
- Préparation et mise au niveau des sols existants selon les plans et devis;
- Travaux de fondation granulaire;
- Installation d'un réseau d'éclairage municipal (le point de raccordement au réseau d'Hydro Québec est exclu du présent contrat);
- Protection des services existants; aqueduc, gaz et autres;
- Mesures environnementales et gestion des déblais/remblais;
- Signalisation et gestion de la circulation incluant l'utilisation de feux de circulation alternatifs ou de signaleurs routier et gestion des accès au chantier.

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux implicites dans la portée des travaux, non spécifiquement décrits, mais nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage contractuel.

L'entrepreneur est responsable de la coordination et de l'exécution de l'ensemble des travaux.

**Tel que stipulé à l'article 16 des clauses administratives générales, le soumissionnaire devra s'assurer d'inclure l'ensemble des documents demandés par la Ville. À défaut, la Ville de Varennes se réserve le droit de rejeter la soumission.**

Les documents nécessaires à la préparation d'une soumission seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) à compter du **mardi 29 mai 2018**.

Pour toute information supplémentaire, veuillez prendre connaissance de tous les documents et plans avant de demander des précisions et soumettre vos questions par l'intermédiaire d'un seul courriel à l'adresse [bureau.projets@ville.varennes.qc.ca](mailto:bureau.projets@ville.varennes.qc.ca). Un seul envoi de questions par entrepreneur sera considéré.

Les soumissions devront être déposées en quatre (4) exemplaires (1 original et 3 copies complètes) et être accompagnées des documents suivants :

- Pour le cautionnement de soumission, une traite bancaire, un chèque visé ou un cautionnement de soumission égal à dix pour cent (10 %) du prix de la soumission incluant les taxes, valide pour une durée de cent vingt (120) jours;
- Pour le cautionnement d'exécution, une lettre d'intention délivrée par une entreprise dûment autorisée par l'AMF à exercer des activités de cautionnement et s'engageant, dès l'octroi du contrat au soumissionnaire, à émettre un cautionnement d'exécution des obligations pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission, ainsi qu'un cautionnement pour garantir le paiement des salaires, matériaux et gages pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission incluant les taxes. Ces documents doivent être valides pour une durée de cent vingt (120) jours.

Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée et identifiée au nom du projet et de votre entreprise et déposées au bureau du greffier, 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 175, rue Sainte-Anne, Varennes (Québec), J3X 1T5, **avant 11 h, le mardi 3 juillet 2018**. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture à la salle du Conseil de la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

La Ville de Varennes ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne pourrait encourir aucune responsabilité, ni devoir assumer aucuns frais d'aucune sorte à l'égard des soumissionnaires. De plus, une fois passées la date et l'heure d'ouverture, les soumissions déposées ne pourront plus être retirées.

Donné à Varennes, le 29 mai 2018

Le directeur des Services juridiques et greffier,  
Me Marc Giard, OMA